

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2013

Publication : 09/10/2013



"Autorité Compétente"
par délégation

● Agence Régionale de Santé
Alsace

Le Chef de Service

Nathalie MAILLOT

Conseil Général



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

ARS n° 2013/1062 / CG n° 2013 00383
du 27/9/13

**Portant nomination des membres à voix consultative de la
commission de sélection d'appel à projet médico-social conjointe
"ARS Alsace/Conseil Général du Haut-Rhin"
amenée à examiner les dossiers déposés dans le cadre des appels
à projet conjoints pour la création de places d'accueil de jour pour
personnes âgées et de places d'hébergement temporaire sur la
zone de proximité de Mulhouse**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE D'ALSACE**

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL
DU HAUT RHIN**

- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 313-1-1 et R. 313-1 et suivants relatifs à la procédure d'appel à projet et à la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2011/399 / CG n°2011/00305 du 29 juin 2011 portant nomination des membres permanent de la commission de sélection d'appel à projet médico-social conjointe "ARS Alsace/Conseil Général du Haut-Rhin" et notamment son article 4 ;

ARRETEMENT

Article 1^{er} :

Sont nommés membres de la commission de sélection d'appel à projet médico-social conjointe "ARS Alsace/Conseil Général du Haut-Rhin" pour siéger avec voix consultative lors de l'examen des dossiers déposés dans le cadre des appels à projet conjoints pour la création de places d'accueil de jour pour personnes âgées et de places d'hébergement temporaire sur la zone de proximité de Mulhouse :

- 1° Deux personnalités qualifiées désignées conjointement par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et le Directeur général de l'Agence régionale de santé en raison de leur compétence dans le domaine de ces appels à projet :
- Mme Béatrice LORRAIN, pilote de la maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) de Mulhouse,

- M. Michel HERING, directeur de l'établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Le petit château" à Beblenheim ;
- 2° Au plus deux représentants d'usagers spécialement concernés par les appels à projet, désignés conjointement par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et le Directeur général de l'Agence régionale de santé :
- M. Jean-Marie GRIVEL, représentant des usagers des services de santé ou médico-sociaux au sein de la conférence régionale de santé et de l'autonomie d'Alsace, au titre de retraités et personnes âgées ;
- 3° Au plus quatre personnels des services techniques, comptables et financiers désignés en qualité d'expert dans le domaine de l'appel à projet :
- a) un personnel de l'Agence régionale de santé d'Alsace désigné par son Directeur général :
 - Mme Marie-Laurence LOEFFLER, correspondant administratif d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées sur le site de Colmar ;
 - b) deux personnels du département du Haut-Rhin désignés par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin :
 - M. Christian FISCHER, directeur de l'Autonomie,
 - M. Michel CHOCHOY, directeur général adjoint solidarités et ressources.

Article 2 :

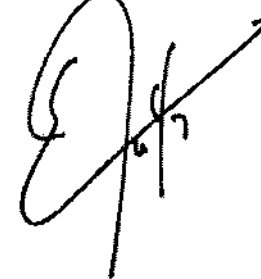
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires originaux

Le Directeur général
de l'ARS Alsace
Par délégiton
La Directrice générale adjointe

Marie FONTANEL

Le Président du conseil général
du Haut-Rhin


Charles BUTTNER